

37^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA Genève, Suisse

26-28 octobre 2015

Décisions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants et donc :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales,
- Fondés sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection à VIH,
- Fondés sur les droits humains et l'égalité des sexes,
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promoteurs de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et

Fondés sur le principe de non-discrimination ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Adopte l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente-sixième réunion

2. Adopte le rapport de la 36^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. Prend note du rapport du Directeur exécutif ;

Point 2 de l'ordre du jour : Le point sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015

- 4.1 Encourage les États membres à plaider pour que le cadre d'indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable permette un suivi précis des progrès de la riposte au sida dans tous les pays et pour toutes les populations ;
- 4.2 Encourage également les États membres à recommander que les principes fondamentaux de la riposte au sida, notamment ne laisser personne de côté et

garantir l'inclusion et la participation concrète des communautés les plus affectées, soient pris en considération dans le cadre mondial de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui sera élaboré par le Forum politique de haut niveau ;

- 4.3 Reconnaît que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA exigera, et sera déterminée par, des mesures au bénéfice de divers objectifs de développement durable pertinents et la mise en place de systèmes de santé solides et résilients ;
- 4.4 Demande au Programme commun, au regard du point de décision 4.3 ci-dessus, de continuer à partager l'expérience de la riposte au sida qu'il a acquise en élaborant des approches innovantes et multisectorielles pour relever les défis complexes liés au développement et renforcer le nouveau partenariat mondial pour le développement durable et de s'adapter pour contribuer aux résultats du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- 4.5 Demande au Programme commun de plaider avec force pour que le présent système de contrôle des drogues inclue une approche de santé publique centrée sur l'humain ainsi que le respect des droits de l'homme, y compris un mécanisme de responsabilité, et que cela apparaisse clairement dans le document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies dédiée au problème mondial des drogues d'avril 2016 ;
- 4.6 Demande au Programme commun, au regard de l'intégration du sida aux objectifs de développement durable et des points de décision 6.1 à 6.3 de la 35^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, de plaider avec force pour que figure, dans la déclaration politique qui résultera de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016, un engagement à s'attaquer aux facteurs sociaux et économiques du VIH de façon à mettre fin à l'épidémie de sida, et à corréler la lutte contre le VIH avec l'élimination de l'extrême pauvreté, de la faim et des inégalités, la promotion des droits humains, de la dignité pour tous, de l'éducation et de la protection sociale, y compris du droit à jouir du meilleur état de santé possible, et la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle ;

Point 3 de l'ordre du jour : Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA

- 5.1 Adopte la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA¹;
- 5.2 Encourage le Programme commun à utiliser les plates-formes régionales existantes pour renforcer la volonté politique et accélérer la mise en œuvre de la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA;

¹La République islamique d'Iran s'est dissociée de certaines parties de la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA et a réaffirmé que dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il conviendrait de prendre en compte et de respecter pleinement les valeurs culturelles, morales et religieuses, la souveraineté nationale ainsi que les systèmes juridiques et sociaux des pays concernés.

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2016–2021 de l'ONUSIDA

- 6.1 Approuve le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2021 en tenant compte des opinions exprimées par le Conseil ; rappelle le point de décision 7.2 de la 36^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme et attend avec intérêt la présentation pour approbation d'un Cadre des résultats et des responsabilités révisé, lors de la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 6.2 Approuve le budget de base de US\$ 485 millions pour 2016–2017 ainsi que les allocations budgétaires des Coparrainants et du Secrétariat et attend avec intérêt qu'un lien clair soit établi entre les résultats et les ressources, tel qu'énoncé dans le Cadre des résultats et des responsabilités final, plus détaillé et ayant établi des priorités qui sera présenté lors de la 38ème réunion du Conseil de Coordination du Programme, en tenant compte des opinions exprimées par le Conseil lors de sa 37ème réunion :
- 6.3 Demande à l'ONUSIDA de rendre compte chaque année au Conseil de Coordination du Programme de la mise en œuvre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2021, en démontrant clairement le lien entre les ressources et les résultats, la conscience des coûts et de la valeur, et les responsabilités :
- 6.4 *Invite instamment* tous les groupes constitutifs à utiliser le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2021 de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins de compte rendu ;
- 6.5 Prend note de l'importance de la participation multipartite dans la formulation du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016–2021 et la poursuite de l'affinement du Cadre des résultats et des responsabilités ;
- 6.6 Demande que l'UBRAF expose de façon détaillée comment les ressources sont allouées entre les Coparrainants et les pays ;
- 6.7 Attend avec intérêt un deuxième Dialogue sur le financement dont l'objectif sera de garantir des financements prévisibles et complets pour la mise en œuvre de l'UBRAF 2016–2021, qui devrait se tenir avant la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 6.8 Demande instamment l'intensification des efforts de mobilisation de ressources et le financement complet de l'UBRAF 2016–2021 pour financer le Programme commun, tout en constatant la nécessité de veiller à ce que le Secrétariat de l'ONUSIDA dispose d'un budget suffisant pour assurer ses fonctions de base et donc mettre en œuvre l'accélération de la riposte et la Stratégie 2016–2021. Est conscient des efforts en cours, et encourage tous les Coparrainants à continuer de renforcer leur action en faveur de la mobilisation de ressources à l'appui de leurs contributions programmatiques au Programme commun;
- 6.9 Souligne l'urgente nécessité d'investir davantage dans la poursuite de l'intensification de la riposte mondiale au VIH/sida de façon à atteindre les cibles d'accélération, et l'importance à cet égard de doter le Programme commun de ressources adéquates pour lui permettre de mener cet effort mondial;

Point 6 de l'ordre du jour : Le VIH en milieu carcéral et autres milieux fermés

- 7.1 Prend note du rapport ;
- 7.2 Concernant la santé en milieu carcéral, demande au Programme commun d'aider les États membres et la société civile à renforcer une approche de santé publique respectueuse des droits humains, et à accélérer les efforts pour élargir l'accès aux connaissances et aux services de prévention, de traitement et de soins en rapport avec le VIH fondés sur des données probantes, pour les personnes de tout âge vivant en milieu carcéral et dans d'autres milieux fermés, y compris les filles et les femmes, les personnes vivant avec le VIH et les autres populations clés, conformément à la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA : Accélérer la riposte pour mettre fin à l'épidémie de sida et aux règles minima révisées des Nations Unies pour le traitement des détenus, et à rendre compte des mesures concrètes prises en ce sens lors d'une future réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 7.3 Encourage le Programme commun et les partenaires concernés à traiter des questions liées au VIH et à la santé en milieu carcéral et dans d'autres milieux fermés en tirant parti de la dynamique actuelle et en participant pleinement à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies dédiée au problème mondial des drogues de 2016 ainsi qu'à la Réunion de haut niveau sur le VIH de 2016, et en encourageant la collaboration entre les ministères de la justice et de la santé et les autres ministères concernés par la question du VIH et de la santé en milieu carcéral et dans d'autres milieux fermés, pour permettre aux prisonniers et aux personnes vivant en milieu fermé de jouir du meilleur état de santé possible ;

Point 7 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 36^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme

- 8.1 Prend note avec satisfaction du rapport de synthèse du segment thématique du Conseil de Coordination du Programme sur le VIH dans les contextes d'urgence ;
- 8.2 Reconnaît l'importance de la mise en place de systèmes de santé résilients ;
- 8.3 Reconnaît que l'inclusion spécifique des personnes touchées par des urgences humanitaires, y compris les réseaux de personnes vivant avec le VIH, les autres groupes vulnérables et populations clés, dans la planification et la mise en œuvre de la réponse à une situation d'urgence, est essentielle pour réaliser les objectifs d'accélération définis dans la Stratégie 2016–2021 de l'ONUSIDA;
- 8.4 Reconnaît également que les femmes et les enfants font partie des personnes les plus touchées par les urgences humanitaires et que la planification devrait hiérarchiser leurs besoins spécifiques pour garantir l'accès aux services liés au VIH nécessaires :
- 8.5 Encourage le Programme commun à :
 - a. Prendre des initiatives pour s'assurer que les interventions appropriées en matière de VIH soient systématiquement intégrées dans tous les programmes de préparation et de réponse aux urgences humanitaires;
 - b. *Aider* les programmes nationaux dans les pays directement touchés comme dans ceux qui reçoivent des réfugiés à intégrer un niveau approprié de

stratégies de préparation et de réduction des risques de catastrophe pour assurer la continuité de services liés au VIH complets pendant les situations d'urgence humanitaire, en particulier pour la prévention, les soins et le traitement, le soutien alimentaire et nutritionnel et d'autres types de soutien, y compris l'introduction d'approches novatrices pour résoudre les problèmes d'interruption des traitements, par exemple des mécanismes logistiques de remplacement et des *cartes de voyage sanitaires*, dans la planification des interventions d'urgence et la réponse aux situations d'urgence humanitaire;

- c. Prioriser les actions de lutte contre la violence sexiste à l'encontre des personnes touchées par des urgences humanitaires, notamment les femmes, les jeunes et les autres populations clés, et encourager le Programme commun à continuer d'assurer un appui technique au groupe de travail interinstitutions sur la santé reproductive dans les situations de crise;
- d. Promouvoir la collaboration transfrontalière et régionale, mais aussi nationale et communautaire, afin de garantir aux réfugiés et aux autres populations déplacées un accès à des services essentiels de prévention, de soins, de traitement et de prise en charge du VIH;
- e. Renforcer les informations stratégiques liées au VIH, y compris les données ventilées par âge et par sexe, dans les situations d'urgence humanitaire, pendant les phases de préparation et de réponse, pour que des réponses appropriées soient apportées aux questions liées à la prévalence du VIH, à la protection et aux droits de l'homme, pendant les situations d'urgence;
- f. Plaider en faveur d'un financement accru de la riposte au VIH et de la mobilisation de ressources pour toutes les organisations qui travaillent sur le VIH dans les situations d'urgence humanitaire, y compris les ONG et les organisations à assise communautaire, de façon à garantir une préparation et une réponse complètes et adaptées ;

Point 8 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme

- 9.1 *Approuve* les thèmes choisis pour les 38^{ème} et 39^{ème} réunions du Conseil de Coordination du Programme :
 - a. Rôle des communautés pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 (38ème réunion)
 - b. VIH et vieillissement (39ème réunion);
- 9.2 Demande au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de prendre, en temps voulu, les mesures appropriées pour s'assurer qu'une procédure régulière sera suivie lors de l'appel à propositions pour les thèmes des 40^{ème} et 41^{ème} réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
- 9.3 Approuve les dates des 42^{ème} (26-28 juin 2018) et 43^{ème} (11-13 décembre 2018) réunions du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 9 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

10. Élit la Suisse à la Présidence, le Ghana à la Vice-présidence et l'Équateur à la fonction de Rapporteur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et approuve la composition de la délégation des ONG auprès du Conseil de Coordination du Programme.

[Fin du document]